**Inventaire des stocks**

L'inventaire des stocks est une étape obligatoire pour tout commerçant. Cet inventaire permet de mieux gérer les approvisionnements, mais aussi de calculer les variations de stock.

**Qu'est-ce que l'inventaire des stocks ?**

Un inventaire des stocks doit être fait au moins une fois par an dans chaque entreprise jouant un rôle commercial. Durant un exercice, chaque produit doit être comptabilisé au moins une fois. Lors de cet inventaire, tous les stocks sont comptabilisés, aussi bien les matières premières que les biens finis encore en production, les biens finis prêts à la vente ou encore les consommables et les emballages.

**Comment procéder à l'inventaire des stocks ?**

L'entreprise a le libre choix entre deux types d'inventaire des stocks : l'inventaire annuel et l'inventaire tournant. Le premier s'effectue une fois par an : c'est lui qui marque à la fois l'ouverture et la [clôture](http://www.daf-mag.fr/Breves/Quelles-solutions-passer-cap-cloture-comptes-annuels-55375.htm) de l'exercice. Lors d'un inventaire annuel, l'activité de l'entreprise est entièrement interrompue. L'inventaire tournant, quant à lui, consiste à compter les stocks en procédant par étape, soit par type de produits, soit par rayons, soit par lots, etc. Cette méthode de comptage est moins pénalisante pour l'entreprise, qui a la possibilité de ne procéder qu'à un arrêt partiel de son activité. L'inventaire tournant peut par ailleurs être effectué à différentes périodes de l'année. Attention : durant un inventaire des stocks, il est important de veiller à ce qu'un même produit ne soit comptabilisé qu'une seule fois.

Publié par Fanny Perrin d' Arloz le 29 janv. 2018 - mis à jour à 09:00